

SANTÉ ■ La filière sang pourrait bientôt être réorganisée et les critères de dons très largement modifiés

Le don autorisé aux homosexuels ?

Le 16 juillet, Olivier Véran, député PS de l'Isère, a remis son rapport au ministère de la Santé sur la filière sang. Ce dernier préconise d'autoriser les hommes homosexuels à donner leur sang. Dans le Roannais, les personnes concernées et les élus se réjouissent.

Amélie David

« C' est un acte militant qui permet de sauver des vies. » Eric a 36 ans et comme beaucoup de personnes en France, il a sa carte de donneur de sang. Jusque-là, rien d'anormal. Sauf que ce Roannais est homosexuel. Ce qui, depuis 1983, lui interdit, normalement, de participer à cette collecte. « Je donne depuis que j'ai l'âge requis. Dans ma famille, ma grand-mère et mon père le font dans le village où nous habitons. Alors, quand j'ai commencé à faire le don, le médecin me connaissait bien et ne m'a pas demandé si j'étais homosexuel. Dans le questionnaire, je réponds simplement à la question des pratiques à risques », explique Eric, souriant.

Le trentenaire ne se voit pas hors la loi. Au contraire, il s'agit pour lui de remplir son devoir de citoyen. Un acte qu'il qualifie de logique et naturel. « On ne m'a jamais posé la question de mon orientation sexuelle. Je ne considère pas non plus avoir des rapports à risques. Et puis, le sang donné est analysé derrière. On ne m'a jamais averti d'une quelconque anomalie. »

« C'est une inégalité » Pour lui, cette loi de 1983 rime avec discrimination. Un point de vue que partage Antoine Blanchard, président de l'association ligérienne Face à Face : « C'est une inégalité. Cela fait longtemps que la communauté homosexuelle demande à ce qu'on lui laisse donner son sang. » Une mesure d'autant plus discriminatoire que seuls les hommes ne peuvent pas participer à la collecte. Les



DON DU SANG. Interdit pour les hommes homosexuels depuis 1983, il pourrait peut-être leur être autorisé à nouveau. CHRISTIAN VERDET

femmes qui ont eu des rapports sexuels avec une personne de même sexe, le peuvent. La raison ? Les statistiques du site Internet de l'Établissement Français du Sang. Le risque de la présence du virus du sida est plus commun chez les hommes. Un argument qui hérisse Eric : « Je pense que les situations dites à risques se retrouvent aussi bien chez les hétérosexuels que chez les homosexuels. »

Avec ce nouveau dossier, les deux hommes espèrent voir les choses bouger. La fameuse question : « Etes-vous homosexuel ? » devrait disparaître au profit d'une question recentrée sur les pratiques sexuelles. La responsabilité du donneur prend toute sa place dans le rapport qui note « l'erreur qui consiste à se limiter à la sexualité, alors que c'est le comportement sexuel qui peut être à risque, quelle que soit l'orientation sexuelle ». La mission déclare que les couples qui n'ont pas eu de relations à risques dans un délai où une maladie

pourrait être détectée, peuvent percevoir leurs évictions comme une discrimination.

Une loi qui stigmatise la communauté homosexuelle

Un constat qui rejoint l'idée d'Antoine Blanchard : « Les réticences au niveau de la communauté homosexuelle sont purement idéologiques. » Pourtant, les chiffres de l'Institut de Veille Sanitaire

parlent. D'après le site de l'EFS, en 2010, le nombre de cas de découverte de séropositivité VIH était de six pour 100.000 pour les hétérosexuels. Et de 758 pour 100.000 chez les homosexuels masculins. Ces statistiques, Eric les reconnaît. Mais pour ce Roannais d'adoption, ce n'est pas une raison pour interdire le don.

Rouvrir le débat

« Les statistiques montrent que le virus est plus important chez les hommes. Mais ce ne sont que des statistiques, ce n'est pas systématique », déclare Yves Nicolin, député

UMP de la 5^e circonscription de la Loire. Un avis que partage Jean-Jacques Ladet, maire PS de Mably : « Une communauté humaine n'a pas à subir une telle discrimination. »

Favorables à ce changement, les élus pensent que le débat serait constructif. « C'est une étape importante dans la lutte contre les discriminations. Il faut comprendre que ce n'est ni un délit, ni une maladie. Les homosexuels ont les mêmes droits et les mêmes devoirs », estime notamment le maire de Mably.

Le rapport a ouvert une

EN DATES

1983

Première loi interdisant les hommes qui ont eu un rapport sexuel avec une personne de même sexe à donner leur sang.

2007

Roselyne Bachelot, alors ministre de la Santé, évoque la possibilité d'ouvrir le don du sang aux hommes homosexuels.

2009

Le 14 janvier, un arrêté renforce la loi de 1983.

Décembre 2012

Marisol Touraine, ministre de la Santé, refuse l'autorisation aux hommes non hétérosexuels de donner leur sang.

Juillet 2013

Olivier Véran, député PS de l'Isère, rend son rapport sur la filière sang.

piste. Une question qu'il faudra manier avec délicatesse. « Si les gens sentent qu'il y a un lobby gay derrière le débat, ça ne passera pas. Mais si le gouvernement parle d'un manque de donneurs et qu'il faut ouvrir la filière, ce sera plus facile », estime Yves Nicolin. Mais la discussion est importante. « La pire des choses serait de ne pas en parler, expose Antoine Blanchard. C'est une peur qui est fondée sur l'ignorance. »

La marche vers l'égalité n'est pas terminée. Et pour Eric : « Il faut que cela devienne un droit pour nous, avant d'être un devoir. »

■ L'entretien avant le don du sang

Avant de pouvoir donner son sang, chacun subit ce que l'Établissement Français du Sang appelle un « entretien préalable ». Il s'agit de déterminer si la personne est apte à faire don ou non. Le volontaire répond d'abord à un questionnaire. Puis, il s'entretient avec un médecin. C'est là que le professionnel pose la question des rapports homosexuels entre hommes. Si la personne est concernée, le médecin ne lui autorise pas à donner son sang. Systématiquement, les poches sont analysées à la recherche de maladies transmissibles. Mais il existe toujours un délai entre le début de l'infection et le moment où l'analyse est positive.

LES FIFRES ROANNAIS

Ensemble de cuivres à sons naturels

avec fifres et percussions

RECRUTENT

des élèves à partir de 7 ans

(prêt de l'instrument)

des musiciens amateurs

clairon, cor, trompette, flûte, batterie, tambour...

Contact place du Phénix à Roanne - Vendredi 20 h 30

Tél./répondeur 04 77 71 88 94 - www.fifres-roannais.org

Jusqu'au 7 septembre

Samedi 31 août

EXPO VENTE DE CHIOTS

3 kg gratuits

46€90

CROQUETTES « MAXI ADULT » ROYAL CANIN

le sac de 15 kg + 3 kg gratuits = 18 kg (soit 2,61 € le kg)

AQUARIUM « KIT 80 »

87 l utiles. Dim. L. 80 x L. 30 x H. 40 cm (vendu sans plantes, ni poissons, ni décors) (1) dont 0,22 € d'éco-contribution

74€90

KENTIA

La plante haut. 110 cm en pot ø 19 cm

5€99

17€50

ORCHIDÉE PHALAENOPSIS

La plante de 2 tiges, coloris au choix en pot ø 12 cm

Las 10™

5€90

NEONS

*** En un seul passage en caisse

Jardiland

18, route de Paris - MABLY ☎ 04 77 68 34 61